



# Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE: 251/2022  
Date de la séance du CE: 9 mars 2022  
Direction: Direction de la sécurité  
N° d'affaire: 2022.SIDGS.188  
Classification: –

## Fonds du sport: approbation des comptes annuels 2021

### 1. Objet

Les comptes annuels du Fonds du sport ont bouclé le 31 décembre 2021 sur un solde de 27 513 273,42 francs. Après déduction des subventions promises non encore versées (12 437 873 CHF), l'avoir net s'élève à 15 075 400,42 francs.

Dans son rapport de révision du 25 janvier 2022, le Contrôle des finances du canton de Berne confirme l'exactitude des comptes annuels 2021 et recommande de les approuver.

### 2. Bases légales

- Loi cantonale du 10 juin 2020 sur les jeux d'argent (LCJA; RSB 935.52), article 47, alinéas 1 et 2 et article 51
- Ordonnance cantonale du 2 décembre 2020 sur les jeux d'argent (OCJA; RSB 935.520), article 93, alinéas 1 et 2
- Loi du 13 septembre 2004 sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone de l'arrondissement administratif de Biel/Bienne (Loi sur le statut particulier, LStP; RSB 102.1), article 20, alinéas 1 et 1a, et articles 21a à 21c (art. 20, al. 1a en vigueur jusqu'au 30 novembre 2021; art. 21a-21c en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2021)

### 3. Proposition

Sur proposition de la Direction de la sécurité, le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil d'approuver le projet d'arrêté et les comptes annuels 2021 du Fonds du sport.

**Au nom du Conseil-exécutif**



Christoph Auer  
Chancelier

Destinataire  
– Grand Conseil